



## MAIRIE

## SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

02 51 07 82 60 – Fax 02 51 07 85 99

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le dix neuf octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le treize octobre deux mille onze pour une session ordinaire, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Daniel MENANTEAU, Maire,

A l'ordre du jour sont inscrits :

#### OBJET :

- ◆ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 septembre 2011
- ◆ Engagement de la Commune sur le rachat des parcelles de plus de 900 m<sup>2</sup> sur le lotissement des Sources
- ◆ Lancement de la procédure pour le déclassement et l'aliénation d'une voie communale
- ◆ Approbation du marché relatif à l'assistance apportée à la commune pour la modification et la révision simplifiée du PLU
- ◆ Demande de participation de la commune aux travaux assurés par l'ARD à hauteur de 60 % pour l'instauration de la limitation de vitesse à La Barre à 70 km/h
- ◆ Conseil Général – Actions « plantations 2011 »
- ◆ Changement de dénomination de l'accès de l'église vers le cimetière
- ◆ SYDEV – convention d'éclairage « travaux neuf d'éclairage – rue de l'Orgerie»
- ◆ Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
- ◆ Marché de réhabilitation du réseau des eaux usées – Avenant n° 1
- ◆ Attribution du marché d'extension du réseau d'eaux usées
- ◆ Budget communal – décision modificative n° 2
- ◆ Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux
- ◆ Questions diverses

Étaient présents : Mmes ELIE Sandrine, GUILLET Maryse, JAUD Rose-Hélène, MADORRA Hélène , MM BARD Joël, BOUDAUD René, DREUX Jean-Claude, DREILLARD Roland, GUILLON Jean-Louis, LOUINEAU Dominique, PICARD Fabien.

Absents excusés : Mme DRAPEAU Laure a donné procuration à Mme JAUD Rose-Hélène, M. GOURAUD Christophe a donné procuration à M. LOUINEAU Dominique, Monsieur FALOURD Bernard a donné procuration à M. DREILLARD Roland, Monsieur RAMBAUD René a donné procuration à ELIE Sandrine

Absents : Monsieur CONNIL Jérémy, Monsieur SORIN Patrice, M. BOU Didier démissionnaire en date du 23 juin 2010

Secrétaire de séance : Mme ELIE Sandrine

Mairie de Saint-Martin-des-Noyers

28, rue de l'Eglise  
85140 SAINT-MARTIN-DES-NOYERS  
Tél 02.51.07.82.60  
Fax 02.51.07.85.99  
[www.saintmartindesnoyers.fr](http://www.saintmartindesnoyers.fr)  
[mairie-de-st-martin-des-noyers-85@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-st-martin-des-noyers-85@wanadoo.fr)

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 15 Septembre 2011 et :

- ❖ A approuvé à la majorité des voix exprimées (10 voix Pour, 1 voix Contre, 5 Abstentions) l'acquisition des parcelles suivantes auprès de Vendée Habitat au prix fixé au m<sup>2</sup> lors de leur vente (environ 40 € le m<sup>2</sup> TTC) au cas où celles-ci ne seraient pas vendues dans les 2 ans qui suivent la date du permis d'aménagement :

Parcelle n° 6 : 1028 m<sup>2</sup>

Parcelle n° 7 : 943 m<sup>2</sup>

Parcelle n° 9 : 956 m<sup>2</sup>

Parcelle n° 21 : 975 m<sup>2</sup>

- ❖ A décidé à la majorité des voix exprimées sachant que la voix de Monsieur GOURAUD, conseiller municipal n'a pas été exprimée (13 voix Pour, 2 Absentions) :

1 – De lancer la procédure de déclassement de la partie de la voie communale n° 24 et de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural et pour ce faire, invite Monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet

2 – En fonction des résultats de l'enquête publique, d'approuver le déclassement de la partie de la voie communale n° 24 et l'aliénation du chemin rural et pour ce faire invite Monsieur le Maire à mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir le chemin rural susvisé,

3 – De solliciter l'avis des Domaines

- ❖ A décidé :

- à la majorité absolue (16 voix Pour) : d'attribuer ce contrat de maîtrise d'assistance et d'étude de faisabilité dans le cadre de la révision du PLU et la modification du règlement, au cabinet VUE D'ICI PAYSAGE ET URBANISME situé rue Amedeo Avogadro 49 070 BEAUCOUZE pour un montant décomposé comme suit : Tranche ferme - Assistance pour la révision simplifiée et de modification du règlement du PLU : 6 612.50 € HT - 7 908.55 € TTC

- à la majorité des voix exprimées (14 voix Pour, 2 Absentions) : Tranche conditionnelle - Faisabilité d'une zone d'urbanisation « Les Grands Champs » soumis à révision simplifiée : 7 555 € HT - 9035.78 € TTC

Soit un coût total de 14 167.50 € HT (16 944.33 € TTC).

- à la majorité absolue (16 voix Pour), d'autoriser Monsieur le Maire (à signer tous les documents se rapportant à la tranche ferme et à la majorité des voix exprimées (14 voix Pour, 2 Absentions) à signer tous les documents se rapportant à la tranche conditionnelle.

- ❖ A décidé à la majorité des voix exprimées (9 voix Pour, 4 voix Contre, 3 Abstentions) :

- D'instaurer la limitation de vitesse à 70 km/h à La Barre

- De prendre en charge le marquage au sol à hauteur de 60 % du coût des travaux, soit 5 020.86 € HT, 6 004.95 € TTC.

- D'attribuer la maîtrise d'ouvrage au Conseil Général

-

- ❖ A approuvé à la majorité absolue (16 voix Pour) l'opération organisée par le Conseil Général pour encourager les plantations d'arbres, de haies, de bosquets et a autorisé la Chambre d'Agriculture à établir les éléments estimatifs et les subventions attribuées par le Conseil Général.

- ❖ A décidé à la majorité absolue (16 voix Pour) de nommer la future voie reliant l'église au cimetière, « allée des Combattants » et non « rue des Combattants ». Cette allée débutera au niveau de la mairie et s'arrêtera à la sortie du parking (accès rue de la Prée).

- ❖ A décidé à la majorité absolue (16 voix Pour) :
  - de valider la convention n° 2011. ECL.1292 pour le remplacement d'un éclairage public rue de l'Orgerie
  - d'autoriser Monsieur le Maire à la signer
  - d'autoriser Monsieur le Maire à mandater la participation de 914 €.
  
- ❖ A décidé à la majorité absolue (16 voix Pour) :
  - de calculer la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier de chaque année ;
  - de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum applicable à notre commune et de revaloriser annuellement ce taux tel que cela est prévu par l'article R.2333-105 du CGCT ;
  - de laisser le bénéfice de cette redevance au SyDEV, autorité concédante qui perçoit cette recette en application du contrat de concession conclu avec ERDF.
  
- ❖ A décidé à la majorité des voix exprimées (15 voix Pour, 1 Abstention) :
  - D'approuver l'avenant n°1 du marché de réhabilitation des réseaux d'eaux usées d'un montant de 4 103 € HT soit 4 907.19 € TTC portant la prestation totale à un montant de 48 157.40 € HT, soit 57 596.25 € TTC
  - D'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
  
- ❖ A décidé à la majorité des voix exprimées (15 voix Pour, 1 Abstention) :
  - De confier les travaux pour l'extension du réseau d'eaux usées rue du Petit Bourbon pour une longueur de 60 m afin de raccorder l'usine AMIAUD et du remplacement d'un regard ainsi qu'un gainage, à l'entreprise CHARPENTIER pour un montant total de 8 670 € HT soit 10 369.32 € TTC.
  
- ❖ A approuvé à la majorité absolue (16 voix Pour) la décision modificative n° 2 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2313 : CONSTRUCTIONS	5 000 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
OPERATION N° 119 - Distillerie D-2313 : Autres constructions	0.00 €	5 000 €	0.00 €	0.00 €
OPERATION N° 108 - Voirie D-2315 : Installations, matériel et outillage technique	12 500 €	0.00 €	0.00 €	0.00€
D-21318 : Constructions autres bâtiments publics	0.00 €	12 500 €	0.00 €	0.00 €
OPERATION N° 101 D-2183 : matériel de bureau et matériel informatique	2 300 €	0.00	0.00 €	0.00 €

Mairie de Saint-Martin-des-Noyers

OPERATION N° 101 – Equipements scolaires D-2315 : installations, matériel et outillage technique	0.00 €	2 300 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total général</b>	<b>19 800 €</b>	<b>19 800 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

- ❖ A refusé à la majorité des voix exprimées (6 voix Contre, 1 voix Pour, 9 Abstentions) d'adopter le vœu pour le rétablissement de la cotisation du CNFPT à 1%.

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 24 novembre à 20 heures.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

**Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 21 octobre 2011**

Le Maire,  
Signé Daniel MENANTEAU